

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2017

PRESENTS : MM. DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DEXET, BOUCHARREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, JOUHANNY, LUBRANO, MALLEFONT.

PROCURATION : Mr MEYNARD à Mr JOUHANNY, Mr PEYRILLE à Mr LAVIGNE.

ABSENTS : Mme ACHARD (excusée).

Secrétaire de séance : Mme BELAIR Florence

1/ ETAT AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS

- Liaison piétonne : le travail d'écriture des panneaux et le choix des illustrations sont en cours ; le comité de rédaction est composé de Mr le Maire, du service Patrimoine de la Région, de la DRAC et d'Archéa. Les installations des luminaires par l'entreprise Batifoix sous maîtrise d'ouvrage du SEHV sont à revoir lors de la prochaine réunion de chantier.
- Salle des fêtes : validation par le Conseil des avenants aux marchés suite à la Commission Appel d'Offres (13560 € travaux supplémentaires pour la salle d'archives, les sanitaires extérieurs et la salle des fêtes). Malgré ces travaux supplémentaires, le budget ne dépasse pas l'enveloppe des travaux estimés.
- Un curage de la rivière anglaise a été réalisé par les services techniques ainsi qu'un reprofilage d'une partie du circuit pédestre.

2/ TAXE AMENAGEMENT

Le Conseil décide de ne pas augmenter cette taxe et de maintenir le taux de 1%, ainsi que le maintien des exonérations facultatives (logements aidés...). La commune souhaite ainsi rester incitative pour de nouveaux foyers.

3/ MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE COMMUNES PAYS NEXON MONTS CHALUS

Durant cette première année après fusion, les deux anciens statuts des communautés de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus ont été agrégés sans modification. Il est désormais nécessaire d'harmoniser certaines compétences et d'en intégrer de nouvelles (compétence obligatoire au 01/01/18 : Gemapi + compétence optionnelle : action sociale).

Le conseil donne son accord.

4/ DEBAT DU PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU I (Plan Local d'urbanisme Intercommunal)

Une révision est en cours. Les grandes orientations données (promotion du développement économique et touristique locaux, préservation et valorisation du bâti ancien et architecture locale, développement énergétique et environnemental...) sont validées par le Conseil.

5/ MODIFICATION STATUTS SYNDICAT BASSIN DE LA VIENNE

Le Conseil donne un avis favorable pour la modification des statuts pour la création d'un EPAG, qui permet le maintien de l'Agglomération de Limoges dans le bassin, sans laquelle celui-ci perdrait en cohérence.

6/ ADHESION COMMUNES AU SVBG

Le Conseil donne également un avis favorable pour l'adhésion des communes de La Meyze, La Porcherie, Séreilhac et Ladignac le Long. Les Communautés de Communes concernées envisagent de prendre la compétence eau potable dès 2018. Or, certaines communes n'étaient pas adhérentes au syndicat. Il est donc préférable qu'elles y adhèrent avant le transfert à leur Communauté de Communes.

7/ SUPPRESSION CCAS

La loi NOTRe autorise les communes de -1500 hab à supprimer leur CCAS. Afin d'alléger les charges administratives et comptables, la trésorerie de Châlus incite la commune à intégrer ce budget annexe au budget principal. La suppression du CCAS ne remettant aucunement en cause les actions en cours et/ou les projets éventuels en matière d'action sociale, le Conseil décide de cette suppression. Il adopte le règlement actuel, avec la poursuite du mandatement de Mme Bélaïr pour l'instruction des dossiers.

8/ MISE A DISPOSITION AGENT AUPRES DU CIAS

Mme CHALARD est mise à disposition du CIAS pour un volume de 132 H/an. Cette mise à disposition arrive à échéance au 31 Déc prochain. Elle a reçu l'avis favorable de la CAP du CDG lors de sa séance du 19 Octobre. Le Conseil décide de la mise en place d'une nouvelle convention pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

9/ CESSION CHEMIN RURAL LES GRANGES

Le CM avait accepté, par délibération du 24 Nov 2016, l'organisation d'une enquête publique suite à la demande de Mr FOUGERAS pour l'acquisition du chemin rural des Granges permettant une meilleure configuration de son exploitation. L'enquête s'est déroulée du 16 au 31 Octobre 2017. Mr FOUGERAS s'est acquitté des frais générés (géomètre, insertion presse, honoraires commissaire). Le commissaire enquêteur émet un avis favorable en recommandant à la Commune d'exiger la conservation des arbres remarquables existants en bordure du chemin. Le conseil délibère favorablement pour cette vente, avec inclusion d'une clause dans l'acte notarial exigeant la conservation des arbres remarquables, pour un tarif de 0,50€/m² (surface 12 a 34 ca).

10/ QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative : le conseil accepte des virements de crédits à hauteur de 11 000 € pour la section de fonctionnement et 9 500 € pour la section d'investissement.

Office tourisme : désignation des représentants de la Commune : 2 titulaires : Stéphane Delautrette – Florence Bélaïr. 2 socioprofessionnels : Delphine Fayol, Hildegard Carde.

Renouvellement parc copieur : le contrat de location du matériel copieur (mairie + école) arrive à échéance au 31 Déc prochain. Suite à la consultation de plusieurs fournisseurs, le Conseil délibère en faveur de l'offre d'EUROLD BUREAUTIQUE (tarifs et sérieux du suivi technique). Pour un coût légèrement inférieur en location, l'école sera dotée d'un copieur couleur. Le nouveau contrat fixe la redevance de location pour 2 copieurs couleur à la somme de 485 € HT/trim sur une période de 21 trimestres et la maintenance à 0.0045 € HT le coût de la copie noir et blanc et 0.045 € HT le coût de la copie couleur, facturation au nombre réel de copies.

Acquisition tablettes école : la consultation est en cours. Une aide financière est demandée au titre de la DETR (la commande ne pourra être réalisée qu'après validation du dossier par la Préfecture, l'école sera donc équipée courant 2018).

Demande subvention : ARCHEA. Le Conseil décide d'une subvention d'un montant de 400€.

Location gîtes année 2018 : après avis de la commission tourisme du 23 Nov, le Conseil délibère favorablement pour une nouvelle convention de mandat de gestion proposée par la centrale de réservation à savoir une gestion partagée sur l'ensemble des gîtes + prestations toute l'année. La commission reste fixée à 15 % du TTC.

Tarif location bâtiment d'accueil à compter du 1^{er} Mai 2018 : poursuite des tarifs adoptés durant les travaux.

Location garage poste : demande de Mr Mme DUFOR Jean Pierre pour louer le garage du bâtiment anciennement de La Poste. Le Conseil donne son accord avec un loyer mensuel de 50€, tant que le logement de l'étage n'est pas occupé.

Motion soutien au monde HLM : motion proposée par ADM 87, adoptée par le conseil.

Chambre syndicale Buralistes : Mr le Maire donne lecture du courrier du 22 Septembre

Entretien Station : Des devis supplémentaires sont demandés par le Conseil pour confier la surveillance des équipements électromécaniques et hydrocurage.

Chaises salle des fêtes : des devis supplémentaires sont également demandés. Ces achats seront à prévoir au budget 2018